



# <u>DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA FAMILLE DES</u> : « ALLERGIES OU INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES »

→ <u>Seul le « Service Restauration Scolaire » est habilité à</u> <u>accepter ou non le protocole et validera ou non votre souhait.</u>

				-	om) :					_
Respectivement père ou mère de <u>l'enfant</u> :							, né(e) le//			
Qui pr	ésente une <u>Alle</u>	gie et/ou l	Intoléran	<u>ice</u> :						
Téléph Téléph	none fixe 1 :	_//_	/	/	Portable 1 : Portable 2 :	/	_/_	/	/	
vital p En au lien av	our l'enfant en cun cas, ce pro vec la Médecino	cas de con tocole ann e Scolaire.	ntact ave nule la p	ec le ou l rocédure	médecin traitant es allergène(s). habituelle engag I auprès de la mé	- ée par	l'Éduc	cation .		-
ouisse bé En cas d d'urgenc D <u>Pani</u> Considéra	néficier en cas d' 'incidents, j'auto e rédigé dans l'é ier repas fourn ant que la Restau	furgence d'interpretablisseme di par la fauration Sco	un traitem rsonnel p nt scolaire mille (vo plaire n'es	nent adapt orésent à e, sous la oir note d' st pas apt	idualisé (P.A.I) médié.  administrer les m directive du médeci  information à la page e à prendre en char me l'éviction du ou	édican n régul e 2) ge les j	nents so ateur du problèn	elon le i Samu. nes d'ir	protocole ntolérance	e
Considéra alimenta J'autoris	ant que la Resta ire de mon enfa se mon enfant à	auration S nt et notam manger au	colaire es ment ce c restaura	st apte à qui concer ant scolai	prendre en charg ne l'éviction du ou re dans la limite de	e les p des alle s cond	ergène(s itions d	) en cau <b>éfinies.</b>	ise.	
1.			•							
2.	des risques liés à l'allergie alimentaire de mon enfant pendant le temps de restauration scolaire, que mon enfant sera accueilli en restauration dans les mêmes conditions que les autres enfants sans bénéficier d'une surveillance individualisée,									
3.	que la Cuisine Centrale n'est pas en mesure d'assurer totalement la prise en charge de l'enfant dans des conditions stricts d'éviction du ou des allergène(s),									
4.	qu'il m'est possible d'apporter un panier repas conformément à la circulaire Projet d'Accueil n° 2003-135 du 08/09/2003 et à la circulaire restauration scolaire n°2001-118 du 25/06/2001.									
Par cet	tte présente je dé	écharge l'é	tablissem	ent et soi	n personnel de toute	e respo	nsabilit	é en ca	s d'incide	nts.
Date:	Date ://		D	Date :/ Date :			/			
Signature(s) du ou des parent(s) ou tuteurs légaux: (faire précéder de la mention « lu et approuvé »)			des Affaire			Affaires	<u>n charge</u> es Scolaires nette TALLIER			

Année scolaire : 2020-2021



# PROCÉDURE DES PANIERS REPAS ET ENGAGEMENT DES PARENTS

**Seul le « Service Restauration Scolaire » est habilité à** accepter ou non le protocole et validera ou non votre souhait.

### **LA FABRICATION DES REPAS**

Les parents fournissent la totalité des composants du repas et assument la pleine et entière responsabilité de sa fabrication. L'enfant ne consomme que le repas et les ingrédients fournis par la famille.

# **MATÉRIEL**

Les parents s'engagent à fournir le repas dans des boîtes hermétiques supportant un réchauffage au four micro-ondes (pas de boîtes métalliques). Toutes les boîtes sont étiquetées au nom de l'enfant.

# CHAÎNE DU FROID ET CONDITIONS DE TRANSPORT ET DE STOCKAGE

Les éléments du repas sont mis dans une glacière ou un sac isotherme (identifié au nom de l'enfant) de dimension adaptée au transport **d'un seul repas**.

La glacière ou le sac isotherme doit répondre aux caractéristiques de maintien de la chaîne du froid  $(0^{\circ} à + 6^{\circ})$  notamment en y incluant les blocs de conservation congelés nécessaires de façon à garantir la conservation du repas sans rupture de la chaîne du froid jusqu'à l'heure du déjeuner.

Dès l'arrivée dans l'établissement, la glacière est remise au personnel qui la place dans un lieu réservé à cet effet.

#### CONSOMMATION

L'accueil de l'enfant est réalisé dans les conditions générales de surveillance du restaurant scolaire. Il appartient donc aux parents de bien informer leur enfant des mesures spécifiques qu'il doit prendre. Seuls les composants du repas et ingrédients fournis par la famille sont donnés aux enfants.

### **RETOUR**

Les boîtes sont vidées des aliments non consommés et font l'objet ainsi que les ustensiles utilisés, d'un simple lavage sur place par le personnel de restauration scolaire municipale.

Le matériel est ensuite replacé dans la glacière ou le sac isotherme et remis au personnel municipal qui le déposera dans un lieu défini pour être récupéré par la famille ou l'enfant à la fin de la journée.

Il appartient à la famille de respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (chaîne du froid, propreté des contenants).

Année scolaire: 2020-2021



# FABRICATION DES REPAS À LA CUISINE CENTRALE

**Seul le « Service Restauration Scolaire » est habilité à accepter ou non le protocole et validera ou non votre souhait.** 

La Cuisine Centrale fournit la totalité des composants du repas et assure sa fabrication en respectant les consignes données par l'ordonnance médicale de l'enfant dans la limite de ses capacités.

#### De manière générale :

- les préparations à base protidique seront remplacées par du poisson ou équivalent autorisé
- les préparations à base de légumes seront remplacées par un autre légume autorisé
- les préparations à base de féculent seront remplacées par un autre féculent autorisé
- le pain, le fromage et toutes les préparations ou produits de type industriel ne seront pas remplacées (il appartient aux parents de donner un aliment de substitution)

### **MATÉRIEL**

La Cuisine Centrale s'engage à fournir le repas dans des boîtes hermétiques permettant le maintien en température des préparations. Toutes les boîtes sont étiquetées au nom de l'enfant.

# CHAÎNE DU FROID ET CONDITIONS DE TRANSPORT ET DE STOCKAGE

La Cuisine centrale s'engage à maintenir la chaîne du froid  $(0^{\circ} \text{ à } +6^{\circ})$  et au maintien au chaud  $(+63^{\circ})$  des aliments de façon à garantir la conservation du repas jusqu'à l'heure du déjeuner.

### **CONSOMMATION**

L'accueil de l'enfant est réalisé dans les conditions générales de surveillance du restaurant scolaire. Il appartient donc aux parents de bien informer leur enfant des mesures spécifiques qu'il doit prendre. Seuls les composants du repas et ingrédients fournis par la Cuisine Centrale sont donnés aux enfants.

### **RETOUR**

Les boîtes sont vidées et font l'objet ainsi que les ustensiles utilisés, d'un lavage sur place par le personnel de restauration scolaire municipale.

Le matériel est ensuite retourné à la Cuisine Centrale pour réutilisation le lendemain.

### **CONSIGNES IMPÉRATIVES**

En application de la circulaire 99-181 publié au B.O. de l'Education Nationale de la Recherche et de la Technologie N°41 du 18/11/1999, je suis tenu (e) de fournir à mon enfant une trousse d'urgence comportant les médicaments à prendre en cas de malaise.

Je m'engage à déposer dans le réfectoire la même trousse si nécessaire ainsi que l'ordonnance du médecin. Il m'appartient de noter les dates de péremption des médicaments et de pourvoir à leur remplacement immédiat.

<u>Dans le cas où cette procédure ne serait pas respectée, la commune se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant au restaurant scolaire</u>

Nom et Prénom de l'enfant :	Date de naissance : / /				
Date :/	Date ://	Date ://			
Signature(s) du ou des parent(s)	Responsable Service Restauration	Élue en charge			
ou tuteurs légaux:		des Affaires Scolaires			
(faire précéder de la mention « lu et approuvé »)	Monsieur Anthony BROUILLARD	Madame Marinette TALLIER			